



*Centre de ski Vallée Bleue inc.*  
**DEMANDE POUR CARTE DE MEMBRE SAISONNIÈRE**

**ADRESSE POSTALE**

NOM DE FAMILLE:

PRÉNOM:

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

TÉL. MAISON :

TÉL. BUREAU :

TÉL. CELL :

COURRIEL :

J'autorise le Centre de Ski Vallée Bleue à me faire parvenir du courriel

**CONDITIONS GÉNÉRALES**

Les remontées mécaniques ne sont pas obligatoirement toutes en opération en même temps.

La station se réserve le droit de fermer en raison de températures inclementes.

En considération du paiement du coût de l'abonnement, de l'engagement de l'abonnement et de l'engagement de l'abonné de respecter intégralement tous les règlements et consignes de sécurité en vigueur à la station, la station s'engage à permettre à l'abonné l'utilisation des remontées mécaniques de même que l'accès au terrain aux endroits non prohibés.

En cas de défaut de l'abonné, les privilèges accordés seront résiliés et la passe de saison sera automatiquement confisquée sans autre avis et sans remboursement à l'abonné.

L'abonné reconnaît que le ski et l'utilisation des remontées mécaniques comportent des dangers inhérents et accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tous les dommages corporels ou matériels résultant desdits risques et dangers inhérents et accepte de libérer et exonérer la station de toute responsabilité pouvant en découler.

L'abonné assume de plus l'entière responsabilité pour tout dommage de toute nature résultant du non-respect des règlements et consignes de sécurité en vigueur et libère et exonère la station pour tout dommage relié à de tels manquements.

Les passes de saison sont incessibles et non-remboursables.

En cas de perte ou de vol de la passe, le skieur devra immédiatement en aviser la station. Un duplicata de la passe pourra être émis sur paiement par le skieur de la somme de 25\$ non remboursable.

Le signataire s'engage à respecter et à faire en sorte que les membres de sa famille détenteurs de passes, respectent les règlements et consignes de sécurité en vigueur à la station.

**Les abonnements de ski ne peuvent être prêtés ni vendus.**

**L'abonné ayant oublié sa carte d'abonnement devra acheter un billet au prix en vigueur ce jour-là. Cette règle s'applique à tous sans exception.**

J'accorde le droit au Centre de Ski Vallée Bleue ainsi qu'à ses représentants et sous-traitants de prendre, modifier, déformer, retoucher, utiliser, publier, afficher, distribuer, vendre ou exploiter de toute autre façon des photos ou des vidéos de moi ou de mes enfants et membres de ma famille pour des compilations, publications, catalogues, affiches, bannières, sites internet, publicité de produits ou services, articles de journaux ou pour toute autre fin commerciale. Je cède tous mes droits sur ces photos, y compris le droit d'examiner ou d'approuver leur utilisation. Je reconnais aussi que je ne recevrai aucune compensation supplémentaire, peu importe la façon dont mes images et mon nom sont utilisés.

BUREAU	ÂGE	NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	MONTANT

T.P.S.: R 105 473 441

T.V.Q.: 100 033 6111

S.V.P. Cochez la langue de correspondance préférée

Français

Anglais

Rabais pré saison **-10%**

TOTAL PASSE

TOTAL ÉCOLE

TOTAL LOCATION

TOTAL CASIER

**TOTAL**

<b>USAGE BUREAU</b> Date: _____ Comptant <input type="checkbox"/>	<b>USAGE CLIENT</b> Membre depuis _____ années Nouveau membre <input type="checkbox"/> Signé le _____ Signature du skieur _____
---	--

## CONDITIONS GÉNÉRALES (SUITE)

Toute passe de saison émise en vertu des présentes demeure la propriété de la station et l'abonné s'engage à remettre cette passe à la station sur simple demande.

En cas d'abonnement familial, le signataire des présentes s'engage à informer tous les membres de sa famille des termes et conditions du présent abonnement et des obligations incombant au détenteur d'abonnement.

Le signataire reconnaît à la station le droit spécifique en cas de contravention aux conditions des présentes de résilier et confisquer l'une ou toutes les passes de saison émises en vertu des présentes.

Toutes les passes de saison émises sont assujetties aux termes et conditions du présent contrat et pourront être révoquées sans remboursement sur simple demande de la station.

## GENERAL CONDITIONS

The ski lifts may not be all open all of the time.

The ski area reserves the right to close the station due to inclement weather.

In consideration of the payment of the subscription fee for the subscriber's undertaking to abide by the regulations and safety measures in force at the area, the operator grants to the subscriber the right to use the facilities of the area and grants access to all non-prohibited areas of the grounds.

In case of violation on the part of the subscriber, the privileges granted shall be revoked and the season pass automatically confiscated without further notice and without reimbursement to the subscriber.

All season passes issued under the present subscription remain the property of the operator and the subscriber undertakes to return the season pass to the operator at the latter's request.

The subscriber acknowledges that there are inherent risks and dangers attaching to the sport of skiing and the use of mechanical lifts, and the subscriber assumes full responsibility for all damages, including bodily injuries, resulting from such inherent risks and dangers and hereby holds the operator free and harmless from any liability relating thereto.

The subscriber further assumes full responsibility for any damages of any nature resulting from a violation of the regulations and safety measures in force at the area and holds the operator free and harmless from any liability which could result therefrom.

Season passes are non-transferable and non-refundable.

In case of loss or theft of the season pass, the subscriber must immediately notify the operator. A duplicate may be issued against payment of a non-refundable amount of 25.00\$.

In the case of a family subscription, the signatory of the subscription undertakes the responsibility to inform all members of the family of the terms and conditions of the present subscription as well as all the duties and obligations of the holder of a season pass.

The signatory undertakes to abide by, and to see to it that all members of his family holding a pass shall abide by, the terms and conditions of the regulations and safety measures in force at the area.

The signatory hereby acknowledges the operator's right to revoke and confiscate any and all season passes issued under the present subscription in case of violation of any condition contained herein.

All season passes issued are subject to the terms and conditions of the present subscription and may be cancelled without refund on simple request of the operator.

**Season passes cannot be lent or sold.**

**If a pass holder forgets his or her season pass, a day ticket will have to be bought at the rate in effect that day without exception.**

I hereby authorize Vallée Bleue Ski Centre as well as all its representatives and sub-contractors to take, modify, deform, retouch, use, publish, display, distribute, sell or exploit in any other manner photos or videos of me or my children as well as members of my family for compilations, publications, catalogues, posters, banners, web sites, product placement and services, newspaper articles or for any other commercial use. I yield all my rights on these photographs, including the right to examine or approve their usage. I also recognize that I will not receive any financial compensation, no matter the way that my images and my name are used.